

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 9 JUIN 2020

### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15  
Absents : 0

L'an deux mil vingt, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de SALAGNAC (Dordogne) dûment convoqué le trois juin s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARONNET Laurent, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. BARONNET Laurent – ENGLERT Michel – POISSEL Juliette – LACABANE Corentin – LAURENT Rémy – APPERE Morgane – DUFFOURD Christophe – PITRE Annie – FIGUEIREDO Luis – CLERGERIE Thierry – LANASPA Laëtitia – MERILLOU Mickaël – POLLET Sandrine – BAYLET Damien – BAUDOU Benoit.

**EXCUSÉS** : MERILLOU Mickaël (pouvoir à LAURENT Rémy).

**ABSENTS** :

**Secrétaire de Séance** : POISSEL Juliette.

### **1 - INDEMNITÉS DU MAIRE.**

Strates démographiques	Taux maximal (% indice)	Indemnité brute en €
De 500 à 999 h	40,3	1567.43

**Adopté à l'unanimité.**

### **2 - INDEMNITES DES ADJOINTS.**

- **Pour le 1<sup>er</sup> adjoint** : M. ENGLERT Michel.

Arrêté de délégation de fonction et de signature, en date du 24 mai 2020, aux affaires du patrimoine, de la culture, de la communication, du numérique, vie associative et en remplacement du Maire en cas d'absence.

Strates démographiques	Taux maximal (% indice)	Indemnité brute en €
De 500 à 999 h	10.7	416.17
Taux Voté	9	350.05

**Adopté à l'unanimité.**

- **Pour le 2<sup>ème</sup> adjoint** : Mme POISSEL Juliette.

Arrêté de délégation de fonction, en date du 24 mai 2020, aux affaires de l'environnement.

Strates démographiques	Taux maximal (% indice)	Indemnité brute en €
De 500 à 999 h	10.7	416.17
Taux Voté	7.5	291

**Adopté à l'unanimité.**

- **Pour le 3<sup>ème</sup> adjoint** : M. LACABANE Corentin.

Arrêté de délégation de fonction, en date du 24 mai 2020, aux finances et à l'administration générale.

**Décisions votées : POUR 14 – ABSTENTION : 1.**

Strates démographiques	Taux maximal (% indice)	Indemnité brute en €
De 500 à 999 h	10.7	416.17
Taux Voté	7.5	291

- **Pour le 4<sup>ème</sup> adjoint** : LAURENT Rémy.

Arrêté de délégation de fonction, en date du 24 mai 2020, à la voirie, aux travaux et aux logements.

Strates démographiques	Taux maximal (% indice)	Indemnité brute en €
De 500 à 999 h	10.7	416.17
Taux Voté	7.5	291

**Adopté à l'unanimité.**

### **3 - DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.**

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1. De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures

dématérialisées.

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dispensés de procédure de publicité et de mise en concurrence, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
10. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, et transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ ;
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans tous les cas ;
13. De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
14. D'autoriser au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
15. De demander à tout organisme financeur, dans tous les cas, l'attribution des subventions.
16. De procéder, dans tous les cas, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet d'une intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

#### **4 - MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).**

##### **Membres titulaires**

- BAUDOU Benoît
- LAURENT Rémy
- LACABANE Corentin

##### **Membres suppléants**

- POISSEL Juliette
- BAYLET Damien
- MERILLOU Mickaël

#### **5 - DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES - SDE 24.**

<b><u>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</u></b>	<b><u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</u></b>
M. LACABANE Corentin M. BARONNET Laurent	M. MERILLOU Mickaël Mme APPERE Morgane

#### **6 - DÉLÉGUÉS POUR LE SIAEP DU NORD EST PÉRIGORD.**

<b><u>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</u></b>	<b><u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</u></b>
M. BAUDOU Benoît M. BARONNET Laurent	M. BAYLET Damien M. FIGUEIREDO Luis

#### **7 - DÉLÉGUÉS POUR LE SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU SECTEUR DE THIVIERS – SMCTOM .**

<b><u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u></b>	<b><u>DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT</u></b>
M. BARONNET Laurent	M. CLERGERIE Thierry

#### **8 - DÉLÉGUÉS POUR LE SIVOS D'EXCIDEUIL – SIVOS.**

<b><u>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</u></b>	<b><u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</u></b>
Mme PITRE Annie M. ENGLERT Michel	Mme LANASPA Laëticia Mme POLLET Sandrine

**9 - DÉLÉGUÉS POUR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VÈZÈRE ARDOISE.**

<b><u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u></b>	<b><u>DÉLÉGUÉ SUPPLEANT</u></b>
M. ENGLERT Michel	Mme POISSEL Juliette

**10 - DÉLÉGUÉS POUR LE SIVS ANLHIAC – CHERVEIX CUBAS – GENIS – SALAGNAC.**

<b><u>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</u></b>	<b><u>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS</u></b>
M. FUGUEIREDO Luis M. DUFFOURD Christophe	Mme POLLET Sandrine M. ENGLERT Michel

**11 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LE CONSEIL D'ÉCOLE.**

<b><u>DÉLÉGUÉS TITULAIRES</u></b>
M. ENGLERT Michel M. FIGUEIREDO Luis

**12 - DÉLÉGUÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE.**

<b><u>DÉLÉGUÉ TITULAIRE</u></b>
M. BARONNET Laurent

**13 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT.**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats des agents non titulaires.

## **14 - LOCATION LOGEMENT COMMUNAL.**

Est évoqué le cas de la location du Pavillon 2A de Clairvivre. Le conseil municipal vote à l'unanimité la régularisation du loyer pour 2019 soit une augmentation de 2.77 € (passant de 216.61 € à 219.38 €). Le montant du loyer sera de nouveau régulé pour 2020 mais nous ne connaissons pas encore l'indice qui s'appliquera.

## **15 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU SDIS 24 AUX CONTROLES PÉRIODIQUES DES POINTS D'EAU D'INCENDIE ET A L'ÉLABORATION DU SCHEMA COMMUNAL DE DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE.**

Il a été acté que le SDIS se déplacera le 22 Juin pour effectuer la vérification des puits d'eau (4 à Salagnac et 15 à Clairvivre). L'expertise est facturée 20€ soit un total de 80€ pour Salagnac. Ils viendront constater l'état des accès à l'eau et bornes à incendies. Le SDIS n'effectue pas les travaux, ils viennent juste pour l'expertise. D'éventuels travaux ou remises aux normes sont à la charge de la commune qui devra les faire par un organisme privé.

## **16 - CRÉATION COMMISSIONS COMMUNALES.**

Monsieur le Maire propose la création de commissions communales suivantes :

### **AMÉNAGEMENT URBAIN**

BARONNET Laurent.                      LACABANE Corentin.  
POISSEL Juliette.                      LANASPA Laëtitia.

Gestion de l'habitat et du foncier, espace et bâtiments publics.

*Ex : Loyers, voisinage, gestion parc immobilier, éclairage public, circulation.*

### **AMÉNAGEMENT RURAL**

LAURENT Rémy.                      DUFFOURD Christophe.  
FIGUEIREDO Luis.                      MERILLOU Mickaël.

Gestion des espaces verts, chemins et routes. Paysage, travail du cantonnier.

### **FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

BAUDOU Benoit.                      LACABANE Corentin.                      BARONNET Laurent.

Achats et commandes publics, affaires juridiques, état civil, finances et fiscalité, ressources humaines

*Ex : Gestion du personnel, factures, budget.*

## **ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE**

ENGLERT Michel.  
POISSEL Juliette.

POLLET Sandrine.  
CLERGERIE Thierry.

Valorisation du patrimoine et e l'Histoire de la commune, Animation Culturelle, Tourisme.

*Ex : Musée, Clairvivre, Histoire, FNBPC, Souvenir français ....*

## **ANIMATION, JEUNESSE, TOURISME ET SPORTS**

LANASPA Laëtitia.  
MERILLOU Mickaël.  
CLERGERIE Thierry.

LACABANE Corentin.  
DUFFOURD Christophe.

Animations socioculturelles, activités de loisirs

*Ex : Soirée à thème, fête de la musique, exposition, tournoi sportif ...*

## **SOLIDARITÉS**

PITRE Annie.  
APPERE Morgane.

POLLET Sandrine.  
ENGLERT Michel.

Affaires sociales, séniors, petite enfance, lutte contre les exclusions, handicap, économie sociale et solidaire et Santé.

*Ex : Suivi auprès des personnes âgées ou isolées, canicule, aide administrative.....*

## **TÉLÉCOMMUNICATIONS, NUMÉRIQUES, COMMUNICATION ET INFORMATION**

ENGLERT Michel.

BARONNET Laurent

BAUDOU Benoit

## **17 - TERRAIN DE TENNIS.**

Le fonctionnement du terrain de tennis a été remis en question par le conseil municipal. En effet, les cours sont très régulièrement utilisés (nuit et jour) alors que seuls quatre personnes ont une carte d'adhérant à l'année. De plus, l'utilisation du terrain en nocturne a un certain coût pour la commune puisque les factures d'électricité sont conséquentes.

Il a donc été décidé que pour l'année 2020 le cours de tennis sera à présent en accès libre (gratuit et pas de clefs d'accès). Il n'y aura cependant plus d'éclairage. A la fin de l'année 2020, le nouveau système d'utilisation mis en place sera évalué et prolongé ou réétudié si nécessaire.

La perte financière liée à la suppression des adhésions sera compensée par l'économie d'électricité. Le libre accès en permet une certaine facilité et n'en changera pas l'usage.

Le conseil municipal compte, bien sûr, sur la responsabilité de chacun pour maintenir les infrastructures dans un état acceptable et pour en faire une utilisation raisonnée et raisonnable.

Nous étudions en parallèle d'autres systèmes de fonctionnement qui pourraient s'avérer aussi pertinents à l'avenir.

Ces décisions n'impactent en aucun cas l'utilisation du boulodrome.

## **18 – RÉGIE PHOTOCOPIES.**

Il a été décidé par le Conseil Municipal que le règlement restait inchangé, à savoir :

Les 10 premières photocopies sont gratuites pour les administrés puis sont facturées 0,15 € pour chaque photocopie supplémentaire. Aucune impression ne peut être effectuée à des fins professionnelles.

## **19 – INTERNET.**

Les différents problèmes de réseaux et notamment à Clairvivre ont été évoqués. Nous devons prendre contact avec le département pour savoir si nous sommes susceptibles d'être éligibles pour l'installation de la fibre sur la commune.

Des discussions sont également en cours avec Orange pour une possible installation d'antenne relai sur une parcelle de la commune. Nous attendons le retour de l'entreprise en charge de l'installation. La location de cette parcelle serait un revenu supplémentaire pour la commune.

**Séance levée à 23 heures 50.**